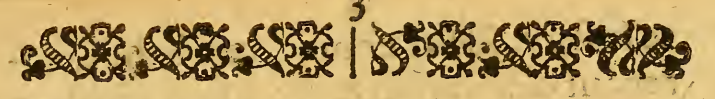
PROCEZ

VERBAL DE CE QVI s'est passé à Bordeaux en la presence du Roy, & qui a donné subiect à la Cour, de donner Arrests & decret.

CONTRE LES COMPLIces de l'assassinat du Concierge, & rupture des prisons de la Conciergerie.

M. DC. XV.



MONSIEVR,

Depuis mes precedentes, il ny a pas eu grandes choses pour les affaires generales, dont je vous puiſſe ny doiue faire part, ſinon que ie vous diray que Monſieur le Cardinal de Sourdis a entretenu le tappis depuis quatre iours, dont voicy l'hiſtoire. Vn Gentilhomme nommé Hault-Caſtel priſonnier en la Conciergerie de ceſte ville pour diuers & enormes crimes fut condamné lundy par la grand' Chambre a auoir la teſte tranchee, & par ce qu'il appartient à force gens on fit inſtance au Roy de le ſauuer & luy dõner abolition : mais dautãt que la choſe preſſoit, on commãda a vn Lieutenant des gardes d'aller aux priſons & empeſcher l'execution attendant l'abolition. Sur ce, La Cour deputa vers leurs Majeſtés & Mõſieur le Chancelier pour les informer du faict, & le leur ayant fait veoir, l'abolition ne fut point expediee & eurent mandement de fai-

re Iuſtice, & fut enuoyé vers ledit Lieutenant des Gardes & Archers, afin de ſe retirer, on feit donc eſtat de le faire executer dés le ſoir aux flãbeaux pour éuiter qu'on ne fuſt empeſché ſi on attendoit iuſques au lendemain, & fut mené à la Chappelle, ou on luy bailla pour confeſſeur vn Ieſuiſte qui l'ayant ouy, dict que ceſt homme auoit tant de diuerſes offenſes ſur ſa conſcience qu'il luy failloit plus de trois heures pour le confeſſer & admoneſter, & qu'il falloit remettre cela au lendemain, d'ailleurs il n'y euſt moyen de trouuer l'executeur, l'vn ayant eſté pratiqué pour faire ceſte remiſe & l'autre gaigné par argent pour s'abſenter, voila doncque par neceſſité ceſte executiõ differée au lẽdemain & toutes choſes preparées pour la faire ſur le midy: mais la Cour eſtant leuee, & Meſſieurs retirez, incontinant ſuruint Monſieur le Cardinal botté & eſperonné ſur vn bon Cheual, deuant lequel marchoit auſſi botté & eſperonné vn ſien aumoſnier ſur vn autre Cheual portant la Croix, & en cét eſtat aſſiſté de trente ou quarante Cheuaulx, la

plus part desquels estoiẽt Gentilshommes de marque, qu'il auoit prié de l'assister sans leur dire particulierement ce qu'il vouloit faire, & tenant vn papier à la main aprochant du Palais crioit grace, grace, viue le Roy, estant arriué à la porte du Palais il la trouua fermee, & la fit enfoncer par gens qu'il auoit a ceste fin menez auec luy, & estant entré à la porte de la Cõciergerie, il fait le mesme, & trouuant le Geolier le voulut cõtraindre de luy bailler les clefs, sur le refus, il fut tué de plusieurs coups d'espee, ses clefs prises, & ledit hault Castel tiré du cachot & mis en liberté, qu'il feit conduire sur la riuiere & mettre dãs vn basteau. Luy en suitte se retira de la ville, & le basteau de Hault-Castel, estant desia vn peu aduancé pour passer, le feit r'aprocher pres du sien, & le faisant mettre à genoux, luy donna sa benediction, & puis chascun print son chemin, luy s'en alla à Lermont à vne maison qui est à vne lieuë de ladicte ville. Sur ceste violence, La Cour s'assemble, & allerent en corps à pied, auec les bon-

nets treuuer leurs Majeftez, faire leurs plaintes de ceft attentat, & les supplier que iusque à ce qu'il fust reparé, les complices punis & le condamné remis, ils feussent dispensez de faire aucun acte de Iustice, au reste des subiects de sa Majesté. Le Roy leur declara qu'il voulloit qu'ils procedassent contre le Cardinal, & ses adherants, par les formes & voyes ordinaires, pour la reparation d'vn tel crime, qu'à cela il leur tiendroit la main, & les authoriseroit, mais qu'il vouloit aussi qu'ils continuassent à rendre la iustice aux particuliers, en suitte ils ont decretté prise de corps contre luy, & contre plusieurs de ses adherants, l'ont ce iourd'huy faict crier à trois briefs iours ses biẽs saisis, & en outre deffences à tous les subiects du Roy de l'assister, ny receuoir és Villes, Chasteaux, ou maisons, luy prester main forte, ny assistance, sur peine de crime de leze Maiesté, & outre la publication, ont fait afficher son arrest és carrefours, & sont bien resolus de continuer leurs poursuittes, voilà l'histoire de ce nouueau Esprit qui allant vers

ceux qui eſtoient ez priſons à reſuſcité vn mort, & fait mourir vn viuant, & pour ceſt effect en la preſence du Roy, à abuſé de ſon nom & authorité, pour commettre vne telle violence indigne de monter en la penſee d'vn homme de ſa qualité.